



DCM DU 14 DECEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.297

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 8 décembre 2023 - **Date d'affichage** : 20 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

18 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

11 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Awena KERLOC'H et Anne-Laure OULED-SGHAÏER,

11 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT), M. Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), M. Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL) et Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE)

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES MUNICIPALES

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-22 ;

VU la délibération n°2020-069 du 28 mai 2020 portant installation du conseil municipal ;

VU la délibération n°2020-082 du 17 juin 2020 relative à la mise en place des commissions thématiques municipales et à l'élection de leurs membres ;

VU la délibération n°2020-083 du 17 juin 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal ;

VU la délibération n°2023-241 du 28 septembre 2023 portant installation de deux nouvelles conseillères municipales à la suite de démissions ;

VU la sollicitation des élus du conseil municipal en date du 13 octobre 2023 ;

VU l'avis du Bureau municipal lors de sa séance du 6 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer la composition de trois commissions pour la bonne administration des affaires de la commune ;

Les conseillers municipaux désignés par le conseil municipal pour siéger dans les commissions thématiques municipales ont vocation, tant qu'elles n'ont pas été supprimées, à en demeurer membres. Mais le conseil peut décider d'une évolution dans la composition des commissions pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune.

Pour rappel, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, les quatre commissions thématiques sont composées de 10 membres élus selon le principe de représentation proportionnelle, conforme à la représentativité des élus au sein du Conseil Municipal.

COMMISSION 1	Jeunesse, Education, Activités périscolaires, Vie associative, Sport
COMMISSION 2	Urbanisme, Services techniques, Environnement, Sécurité, Commerce
COMMISSION 3	Citoyenneté, Culture, Communication
COMMISSION 4	Finances, Ressources humaines, Solidarités

Pour donner suite aux deux démissions de conseillers municipaux intervenues pendant l'été, et à leur remplacement lors du conseil municipal de septembre 2023, une évolution de la composition des commissions thématiques municipales 1, 2 et 3 est proposée.

Le tableau mis à jour de la composition des commissions thématiques municipales est le suivant :

Commission 1 : Jeunesse, éducation, activités périscolaires, vie associative et sport

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| 1 Laurent BERTIN | 6 Laëtitia |
| 2 Grégory PRENVEILLE | 7 Elsa ROUSSEL |
| 3 Merlene DESILES | 8 Laurence BLOUIN-DUFFÉE |
| 4 Awena KERLOC'H | 9 Julie AUBAUD |
| 5 Mickaël ROSETZKY | 10 Rozenn PIEL |

Commission 2 : Urbanisme, services techniques, environnement, sécurité et commerce

- | | |
|------------------|---------------------------|
| 1 Claire BRIDEL | 6 Christophe GAUTIER |
| 2 Alain CLÉRY | 7 Mickaël ROSETZKY |
| 3 Yannick DANTON | 8 Jean-Christophe GILBERT |
| 4 Ronan SALAÛN | 9 Chantal FRANCANNET |
| 5 Samuel GATTIER | 10 Anne VIOT |

Commission 3 : Citoyenneté, culture et communication

- | | |
|-------------------|--------------------------|
| 1 Lydia MÉRET | 6 Yannick DANTON |
| 2 Jonathan RAULT | 7 Laurence BLOUIN-DUFFEE |
| 3 Awena KERLOC'H | 8 Jacques BELLONCLE |
| 4 Samuel GATTIER | 9 Merlene DESILES |
| 5 Alexandra MARIE | 10 Sophie CARADEC |

Commission 4 : Finances, ressources humaines et solidarités

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| 1 Anne-Laure OULED-SGHAÏER | 6 Alexandra MARIE |
| 2 Jacques BELLONCLE | 7 Yannick DANTON |
| 3 Ronan SALAÛN | 8 Merlene DESILES |
| 4 Marie-Christine LESNÉ | 9 Loïg CHESNAIS-GIRARD |
| 5 Chantal FRANCANNET | 10 Éric GOSSET |

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les évolutions de la composition des trois commissions susvisées pour la bonne administration des affaires de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr